

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] AOEP BERRAC  
**De :** Berrac\_anonyme <berrac\_anonyme@orange.fr>  
**Date :** 30/09/2022 10:19  
**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Enquête publique unique relative à la demande d'un permis de construire et la demande d'une autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc photovoltaïque, lieu-dit "Au Comp", "Au Padouenc", "Au Claux" sur la commune de BERRAC

Observation sur la dépréciation foncière de l'immobilier à Berrac.

Je suis propriétaire d'une maison à Berrac qui sera en visuel direct du parc photovoltaïque. Je viens de prendre connaissance de la dépréciation foncière quasi-certaine de ma maison selon une décote d'environ 40 % (cf Observation 28). En conséquence, si j'arrive à revendre mon bien, le porteur de projet a-t-il prévu un quelconque dédommagement relatif à la décote subie ?